Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX491 · ANNEXES DÉDIÉES

Les mots grecs du pardon, de la compassion et du jugement dans Matthieu 18.23-35

Étude linguistique et exégétique La parabole du serviteur impitoyable emploie plusieurs termes grecs dont l'examen permet de préciser le sens du récit. Les notions de…

LECTURE
27 min

RÉFÉRENCES
26

LIVRES CITÉS
3

PUBLIÉE
25/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx491-les-mots-grecs-du-pardon-de-la-compassion-et-du-jugement-dans-matthieu-18-23-35/

EXPORTÉE LE
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

ANX491 - Les mots grecs du pardon, de la compassion et du jugement dans Matthieu 18.23-35 ... 2
1. Introduction ... 3
2. Le règlement des comptes : synarai logon ... 3
3. Le serviteur : doulos ... 3
4. La dette : opheilē et opheiletēs ... 4
5. L'incapacité de payer : mē echontos de autou apodounai ... 4
6. La supplication : makrothymēson ep’ emoi ... 5
7. La compassion du roi : splanchnistheis ... 5
8. La libération du serviteur : apelysen ... 6
9. La remise de la dette : aphēken ... 6
10. Le compagnon : syndoulos ... 7
11. La violence du premier serviteur : epnigen ... 7
12. Le refus de pardonner : ouk ēthelen ... 9
13. La tristesse des autres serviteurs : elypēthēsan sphodra ... 9
14. Le reproche du roi : doule ponēre ... 10
15. La miséricorde attendue : eleēsai ... 10
16. Les bourreaux : basanistais ... 11
17. Le pardon accordé de tout cœur : apo tōn kardiōn hymōn ... 11
18. Synthèse des principaux termes grecs ... 12
19. Conclusion de l'annexe ... 12
Lexique ... 13

ANX491 - Les mots grecs du pardon, de la compassion et du jugement dans Matthieu 18.23-35

Étude linguistique et exégétique

1. Introduction

La parabole du serviteur impitoyable emploie plusieurs termes grecs dont l'examen permet de préciser le sens du récit. Les notions de dette, de compassion, de remise, de patience et de jugement occupent une place centrale dans l'argumentation de Jésus.

L'analyse du texte grec ne vise pas à découvrir des significations cachées derrière la traduction française. Elle permet de mieux comprendre les choix de vocabulaire de Matthieu, les correspondances entre les deux scènes et la portée de la conclusion.

Cette annexe étudie les principaux termes dans leur contexte immédiat, puis les rapproche d'autres passages du Nouveau Testament lorsque ces comparaisons éclairent véritablement la parabole.

2. Le règlement des comptes : synarai logon

Matthieu 18.23 présente un roi qui veut régler ses comptes avec ses serviteurs.

L'expression grecque *synarai logon* (συνᾶραι λόγον) appartient au vocabulaire du règlement des comptes.

Le verbe *synairō* exprime ici l'idée d'établir ou de régler un compte. Le nom *logos*, dont les significations sont nombreuses dans le Nouveau Testament, désigne dans cette expression un compte à examiner.

Il serait donc incorrect de lui attribuer ici son sens théologique de « Parole », tel qu'il apparaît notamment en Jean 1.1.

Le contexte détermine sa signification.

Le roi entreprend un examen des obligations de ses serviteurs.

Cette introduction établit immédiatement leur responsabilité devant lui.

Elle prépare également la comparaison spirituelle annoncée par Jésus : le royaume des cieux est comparé à la situation décrite dans le récit.

Le règlement des comptes constitue ainsi le cadre narratif de la parabole, sans qu'il soit nécessaire d'identifier chaque opération comptable à une étape particulière du jugement divin.

3. Le serviteur : doulos

Le personnage principal est désigné par le terme grec *doulos* (δοῦλος).

Ce mot signifie généralement « esclave » ou « serviteur », selon le contexte.

Dans l'Antiquité, il pouvait désigner une personne placée sous l'autorité d'un maître et ne disposant pas de la liberté juridique d'un homme indépendant.

Cependant, les fonctions exercées par des serviteurs pouvaient être très diverses.

Certains accomplissaient des tâches domestiques, tandis que d'autres pouvaient exercer d'importantes responsabilités administratives ou financières.

Le montant de dix mille talents pourrait suggérer que le premier serviteur occupait une fonction

importante.

Le texte ne précise toutefois pas sa charge.

Le terme *doulos* ne suffit donc pas à déterminer son rang.

Dans la parabole, il souligne principalement la relation de dépendance et de responsabilité qui unit le personnage à son maître.

4. La dette : opheilē et opheiletēs

Le vocabulaire de la dette joue un rôle essentiel dans le récit.

Matthieu emploie notamment des formes liées au verbe *opheilō* (ὀφείλω), qui signifie « devoir » ou « être redevable ».

Le nom *opheiletēs* (ὀφειλέτης) désigne un débiteur.

En Matthieu 18.24, le premier serviteur est présenté comme un homme qui doit dix mille talents.

En Matthieu 18.28, son compagnon lui doit cent deniers.

Le même champ lexical permet donc d'établir une correspondance entre les deux situations.

Le vocabulaire de la dette possède également une dimension morale dans d'autres passages.

En Matthieu 6.12, Jésus utilise le terme *opheilēmata* (ὀφειλήματα), littéralement « dettes », dans la demande du Notre Père.

Le contexte montre que ces dettes représentent les offenses pour lesquelles le pardon est demandé.

Cette proximité linguistique éclaire la parabole du serviteur impitoyable.

Jésus utilise une obligation financière concrète pour illustrer une responsabilité spirituelle.

Cependant, cette analogie ne signifie pas que les offenses humaines puissent être réduites à une valeur monétaire.

5. L'incapacité de payer : mē echontos de autou apodounai

Matthieu 18.25 indique que le serviteur ne possède pas les moyens de payer.

L'expression grecque *mē echontos de autou apodounai* (μὴ ἔχοντος δὲ αὐτοῦ ἀποδοῦναι) exprime cette incapacité.

Le verbe *apodidōmi* (ἀποδίδωμι) peut signifier « rendre », « restituer » ou « payer ce qui est dû ».

Dans ce contexte, il concerne le remboursement de la dette.

Le texte ne présente pas le serviteur comme un homme qui refuse simplement de payer alors qu'il en aurait les moyens.

Il affirme son incapacité à s'acquitter de son obligation.

Cette précision donne toute sa force à la décision ultérieure du roi.

Le serviteur ne peut pas se libérer par ses propres ressources.

Il dépend de la compassion de son maître.

Il convient néanmoins de distinguer cette situation financière de toutes les conclusions théologiques qui pourraient en être tirées.

La parabole utilise l'incapacité du débiteur pour illustrer la grandeur de la miséricorde reçue.

Elle ne développe pas une doctrine complète de la condition humaine à partir de ce seul détail.

6. La supplication : makrothymēson ep’ emoi

En Matthieu 18.26, le premier serviteur supplie son maître :

Makrothymēson ep’ emoi (μακροθύμησον ἐπ’ ἐμοί).

Cette expression peut être traduite par « Prends patience envers moi ».

Le verbe *makrothymeō* (μακροθυμέω) signifie faire preuve de patience ou de longanimité.

Il exprime une disposition qui consiste à ne pas réagir immédiatement avec sévérité.

Le serviteur ne demande pas explicitement l'annulation de sa dette.

Il sollicite du temps.

Sa promesse de tout rembourser doit être comprise dans le contexte d'une dette manifestement impossible à acquitter par ses propres moyens.

La supplication exprime donc une situation de détresse.

En Matthieu 18.29, le second serviteur utilise la même demande de patience.

Cette répétition possède une fonction littéraire majeure.

Le premier serviteur entend de son compagnon les paroles qu'il avait lui-même prononcées devant le roi.

Il ne peut donc ignorer la ressemblance entre les deux situations.

7. La compassion du roi : splanchnistheis

Matthieu 18.27 emploie le participe grec *splanchnistheis* (σπλαγχνισθείς).

Il provient du verbe *splanchnizomai* (σπλαγχνίζομαι), généralement traduit par « être ému de compassion ».

Le terme exprime une compassion profonde qui conduit à agir en faveur d'autrui.

Dans les Évangiles, ce verbe apparaît notamment pour décrire la compassion de Jésus.

En Matthieu 9.36, Jésus est ému de compassion devant les foules.

En Matthieu 14.14, cette compassion accompagne son action envers les malades.

Le terme apparaît également dans la parabole du bon Samaritain, en Luc 10.33.

Dans Matthieu 18.27, la compassion du roi constitue le motif de sa décision.

Il voit la situation du serviteur et choisit de lui accorder une faveur exceptionnelle.

Le texte ne présente donc pas la remise comme une simple décision administrative.

Elle découle d'une disposition de miséricorde.

Cette observation éclaire directement le reproche final du roi.

Le serviteur aurait dû manifester envers son compagnon une compassion correspondant à celle dont il avait bénéficié.

8. La libération du serviteur : apelysen

Le même verset précise que le roi libère le serviteur.

Le verbe grec est *apelysen* (ἀπέλυσεν), forme du verbe *apolyō* (ἀπολύω).

Ce verbe peut signifier « libérer », « relâcher », « renvoyer » ou « laisser partir », selon le contexte.

Dans la parabole, il indique que le serviteur n'est pas maintenu sous la contrainte annoncée précédemment.

Le roi ne se contente pas de manifester intérieurement de la compassion.

Il prend une décision concrète en faveur du débiteur.

Cette libération accompagne la remise de la dette.

Les deux actions sont liées, mais elles ne sont pas identiques.

L'une concerne la situation personnelle du serviteur.

L'autre concerne l'obligation financière qui pesait sur lui.

Le récit souligne ainsi l'ampleur de la faveur accordée.

9. La remise de la dette : aphēken

Le terme central de Matthieu 18.27 est *aphēken* (ἀφῆκεν).

Il s'agit d'une forme du verbe *aphiēmi* (ἀφίημι).

Ce verbe possède plusieurs significations selon le contexte : « laisser », « abandonner », « remettre » ou « pardonner ».

Dans le domaine financier, il peut exprimer l'annulation d'une dette.

Dans le domaine moral et spirituel, il peut désigner le pardon des péchés.

En Matthieu 18.27, le contexte financier indique clairement que le roi remet la dette.

Il ne se contente pas d'accorder un délai supplémentaire.

Cette précision est essentielle pour comprendre la suite du récit.

Le serviteur bénéficie d'une véritable remise.

Le même verbe apparaît dans la conclusion de Jésus, en Matthieu 18.35, où il concerne le pardon accordé à un frère.

Cette correspondance linguistique relie directement l'action du roi à l'application spirituelle de la parabole.

Le pardon des offenses est ainsi illustré par la remise d'une dette.

10. Le compagnon : syndoulos

Le second débiteur est désigné par le terme grec *syndoulos* (σύνδουλος).

Ce mot associe le préfixe *syn-*, exprimant l'idée d'association, au nom *doulos*, « serviteur ».

Il signifie donc « compagnon de service » ou « compagnon d'esclavage ».

Cette désignation souligne que les deux hommes appartiennent à une même condition de dépendance.

Le premier serviteur n'est pas présenté comme le maître du second.

Il est son compagnon de service.

Cette précision renforce la portée morale du récit.

L'homme qui vient de recevoir une remise exceptionnelle se montre impitoyable envers une personne partageant sa condition.

Le mot *syndoulos* contribue donc à souligner la proximité entre les deux personnages.

Il prépare également le reproche du roi, qui rappelle au premier serviteur son devoir de compassion envers son compagnon.

11. La violence du premier serviteur : epnigen

En Matthieu 18.28, le premier serviteur saisit son compagnon et commence à l'étrangler.

Le verbe grec *epnigen* (ἔπνιγεν) provient de *pnigō* (πνίγω), qui signifie notamment « étouffer » ou « étrangler ».

Le récit décrit donc un geste de violence physique.

Cette précision ne doit pas être atténuée.

Le premier serviteur ne se contente pas de réclamer son argent avec fermeté.

Il adopte une attitude brutale envers son compagnon.

Le contraste avec le roi est particulièrement marqué.

Le souverain avait manifesté de la compassion envers un homme incapable de rembourser une dette immense.

Le serviteur exerce une violence immédiate envers un débiteur dont la dette est beaucoup plus limitée.

Le vocabulaire choisi par Matthieu rend cette opposition concrète et frappante.

12. Le refus de pardonner : ouk ēthelen

Matthieu 18.30 décrit la réaction du premier serviteur par l'expression *ouk ēthelen* (οὐκ ἤθελεν).

Elle signifie « il ne voulait pas ».

Le verbe *thelō* (θέλω) exprime ici la volonté.

Cette formulation est importante.

Le texte ne présente pas le serviteur comme un homme empêché de manifester de la compassion par une impossibilité matérielle.

Il indique son refus.

Son compagnon lui demande de la patience.

Le premier serviteur ne veut pas l'accorder.

La parabole met donc en évidence une décision volontaire.

Cette observation éclaire la conclusion de Jésus.

L'avertissement concerne une disposition impitoyable, manifestée par le refus de pardonner.

Il ne doit pas être confondu automatiquement avec les difficultés émotionnelles que peut éprouver une personne profondément blessée.

13. La tristesse des autres serviteurs : elypēthēsan sphodra

En Matthieu 18.31, les autres serviteurs sont profondément attristés par ce qu'ils ont vu.

L'expression grecque *elypēthēsan sphodra* (ἐλυπήθησαν σφόδρα) indique une vive affliction.

Le verbe *lypeō* (λυπέω) exprime la tristesse ou la peine.

L'adverbe *sphodra* (σφόδρα) renforce cette émotion.

Leur réaction contraste avec l'absence de compassion du premier serviteur.

Ils ne demeurent pas indifférents à la situation du compagnon emprisonné.

Ils rapportent les faits au roi.

Le texte ne précise pas qu'ils agissent par vengeance.

Il présente leur tristesse comme une réaction à ce qui s'est produit.

Cette observation invite à ne pas attribuer aux personnages des intentions que le récit ne mentionne pas.

14. Le reproche du roi : doule ponēre

En Matthieu 18.32, le roi s'adresse au premier serviteur en employant l'expression *doule ponēre* (δοῦλε πονηρέ).

Elle peut être traduite par « méchant serviteur ».

L'adjectif *ponēros* (πονηρός) appartient au vocabulaire moral du Nouveau Testament.

Il peut qualifier ce qui est mauvais, méchant ou moralement condamnable.

Dans cette scène, le roi ne reproche pas simplement au serviteur une erreur d'appréciation financière.

Il condamne son comportement.

Le terme possède donc une portée morale.

Le serviteur est qualifié de méchant parce qu'il a refusé de manifester de la compassion après avoir bénéficié d'une remise immense.

Le reproche du roi porte sur l'incohérence entre la miséricorde reçue et la conduite adoptée.

15. La miséricorde attendue : eleēsai

En Matthieu 18.33, le roi demande :

« Ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ? »

Le verbe grec employé est *eleeō* (ἐλεέω), qui signifie « avoir pitié » ou « faire miséricorde ».

Cette formulation constitue l'une des clés de la parabole.

Le roi établit lui-même la correspondance entre sa conduite et celle qu'il attendait du serviteur.

Il ne demande pas simplement une attitude de politesse ou une certaine indulgence.

Il exige une miséricorde conforme à celle qu'il a manifestée.

Le vocabulaire permet ainsi de distinguer deux aspects complémentaires.

En Matthieu 18.27, la compassion du roi est exprimée par *splanchnizomai*.

En Matthieu 18.33, le reproche utilise *eleeō*.

Les deux termes ne sont pas strictement synonymes dans tous leurs emplois, mais ils se rejoignent ici dans l'idée d'une compassion qui se manifeste concrètement.

La miséricorde attendue devait produire une décision favorable envers le compagnon.

16. Les bourreaux : basanistais

En Matthieu 18.34, le roi livre le serviteur aux *basanistais* (βασανισταῖς).

Le terme peut être traduit par « bourreaux » ou « tourmenteurs ».

Il est lié au verbe *basanizō* (βασανίζω), qui peut exprimer l'idée de tourmenter ou de soumettre à des souffrances.

Le choix de ce mot souligne la sévérité de la sanction.

Le texte ne précise cependant pas la nature exacte des tourments infligés.

Il ne décrit ni les instruments utilisés ni les conditions matérielles de la détention.

L'interprétation doit donc respecter cette limite.

Le terme contribue à présenter un jugement redoutable.

La conclusion de Jésus donne à cette sanction une portée spirituelle, mais elle ne transforme pas chaque détail de la scène en une description exhaustive du jugement divin.

17. Le pardon accordé de tout cœur : apo tōn kardiōn hymōn

La conclusion de Matthieu 18.35 contient l'expression *apo tōn kardiōn hymōn* (ἀπὸ τῶν καρδιῶν ὑμῶν).

Elle signifie « de vos cœurs » ou, selon une formulation française naturelle, « de tout votre cœur ».

Le mot *kardia* (καρδία) désigne le cœur.

Dans le langage biblique, il ne représente pas uniquement le siège des émotions.

Il peut également désigner le centre de la volonté, des pensées et des dispositions intérieures.

Jésus ne demande donc pas seulement une manifestation extérieure de pardon.

Il insiste sur la sincérité de la disposition intérieure.

Cette précision constitue l'aboutissement du récit.

Le premier serviteur avait bénéficié d'une miséricorde exceptionnelle, mais son comportement révélait un cœur dépourvu de compassion envers son compagnon.

Le pardon attendu doit être authentique.

Il ne peut se limiter à une formule prononcée sans correspondance avec les intentions profondes.

18. Synthèse des principaux termes grecs

TERME GREC	TRADUCTION PRINCIPALE	FONCTION DANS LA PARABOLE
Synairō logon	Régler des comptes	Établir la responsabilité
Doulos	Serviteur, esclave	Désigner la dépendance envers le maître
Opheilō	Devoir	Exprimer l'obligation financière
Apodidōmi	Rembourser, restituer	Décrire le paiement exigé
Makrothymeō	Prendre patience	Formuler la supplication
Splanchnizomai	Être ému de compassion	Expliquer la décision du roi
Apolyō	Libérer, relâcher	Décrire la délivrance du serviteur
Aphiēmi	Remettre, pardonner	Relier la dette au pardon
Syndoulos	Compagnon de service	Souligner la relation entre les serviteurs
Pnigō	Étrangler, étouffer	Décrire la brutalité du créancier
Thelō	Vouloir	Mettre en évidence le refus volontaire
Ele eō	Faire miséricorde	Formuler l'exigence du roi
Basanistēs	Bourreau, tourmenteur	Souligner la sévérité du jugement
Kardia	Cœur	Insister sur la sincérité du pardon

19. Conclusion de l'annexe

L'analyse linguistique de Matthieu 18.23-35 confirme la cohérence de la construction du récit.

Le vocabulaire de la dette établit une correspondance entre les deux débiteurs.

La répétition de la demande de patience souligne l'incohérence du premier serviteur.

Les termes exprimant la compassion et la miséricorde montrent que le comportement du roi devait servir de modèle.

Le refus volontaire du premier serviteur révèle une disposition opposée à celle de son maître.

Enfin, le vocabulaire du jugement souligne la gravité de cette contradiction.

La conclusion de Jésus rassemble l'ensemble de ces éléments en insistant sur le pardon accordé de tout cœur.

L'étude du grec confirme que la parabole ne présente pas seulement l'obligation extérieure de pardonner. Elle enseigne que la miséricorde reçue doit transformer profondément la volonté, les décisions et les relations de celui qui en bénéficie.

LEXIQUE

Les informations de Luc 10.38-42 — Ce passage de Luc 10.38–42 met en lumière deux attitudes face à la présence de Jésus : celle de Marthe, active et préoccupée par le service, et celle de Marie, attentive et centrée sur l'écoute du Maître. Marthe représente l'engagement dans les tâches concrètes, le souci de bien faire, mais aussi la tentation de se laisser submerger par l'agitation et les responsabilités.
INF143 · https://schilo.org/inf143-les-informations-de-luc-10-38-42/

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Le refus de pardonner — Dans les Évangiles, ne pas pardonner entraîne de graves conséquences spirituelles : cela bloque le pardon divin, expose au jugement, et empêche la réconciliation avec Dieu et les autres. Le Messie Jésus insiste sur le lien direct entre notre pardon envers autrui et celui que nous recevons de Dieu.
INF164 · https://schilo.org/inf164-le-refus-de-pardonner/

Le résumé de la parabole de Matthieu 18.23-35 — Matthieu 18.23-35 raconte la parabole du serviteur impitoyable, une histoire puissante sur le pardon. Le Messie Jésus compare le royaume des cieux à un roi qui décide de régler les comptes avec ses serviteurs.
INF126 · https://schilo.org/inf126-le-resume-de-la-parabole-de-matthieu-18-23-35/

Les Samaritains — Les Samaritains étaient une communauté religieuse et ethnique distincte vivant en Samarie, une région située entre la Galilée et la Judée. Leur relation avec les Juifs au temps de Jésus était complexe et souvent marquée par des tensions.
INF107 · https://schilo.org/inf107-les-samaritains/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX490 - Le pardon des dettes et les pratiques judiciaires au temps de Jésus https://schilo.org/anx490-le-pardon-des-dettes-et-les-pratiques-judiciaires-au-temps-de-jesus/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX492 - Le pardon, la repentance et la réconciliation : trois réalités à distinguer https://schilo.org/anx492-le-pardon-la-repentance-et-la-reconciliation-trois-realites-a-distinguer/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx491-les-mots-grecs-du-pardon-de-la-compassion-et-du-jugement-dans-matthieu-18-23-35/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.